

30 JAN. 1986

S.E.M. A.R.D.E.L.**9, RUE LAVERAN 91000 EVRY****079.46.14**MAIRIE de
MENNECY

22 JAN. 1986

ARRIVÉ

Monsieur le Maire

HOTEL DE VILLE

91540 MENNECY

EF. 007/86 JB/EA

EVRY, le 20 JANVIER 1986

Monsieur le Maire,

J'ai le plaisir de vous adresser mes meilleurs vœux pour l'année 1986, ainsi qu'à toute votre équipe municipale.

Un an après la création de la SEM ARDEL, nous avons pensé qu'il était indispensable de vous informer des actions que nous avons entreprises.

La solidarité des communes et syndicats utilisateurs de l'ancienne décharge de MONTAUBERT, nous a permis de passer de bonne façon le butoir que constituait la fermeture de cette décharge. Notre Société d'Economie Mixte est porteuse pour l'avenir de cette solidarité.

C'est une garantie pour la mise en place de meilleurs moyens de traitement et de recherche d'un optimum économique.

Après une période d'adaptation, la décharge du Petit Braseux a pris sa vitesse de croisière. Elle accueille toutes les ordures ménagères des communes et leurs déchets assimilables.

BRASEUX est d'ores et déjà un centre d'enfouissement exemplaire quant à la sauvegarde de l'environnement.

Des expériences y sont effectuées sous les auspices de grands organismes tels la Communauté Economique Européenne et l'Agence Nationale pour la Récupération et l'Elimination des Déchets.

Toutefois, la décharge du Petit Braseux sera saturée au mois de juillet 1986. Pour permettre la continuité du service public, et considérant que nous avons fait avancer le projet de construction d'une première usine d'incinération (cf. infra), l'administration préfectorale a mis en route une procédure visant à l'extension de l'exploitation de la décharge.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

24 MARS 1986

Séance ordinaire du Vingt Quatre Mars Mil Neuf Cent Quatre Vingt Six,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 18 Mars s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques ROBERT.

ETAIENT PRESENTS : MM. Jean-Jacques ROBERT - Maire - André LEON - Mmes Nicole DUFAYET - Michelle BLIN - MM. Joël MONIER - André VIOLETTE - Maurice CHERRET - Pierre TELLIER - Maires-Adjointes - MM. Richard BACA - Jean BIEMONT - Jacques BROZ - Mmes Madeleine MINSSIEUX - Françoise GISSELBRECHT - MM. Paul GUILLAUMET - Jean-Claude GILLES - Bernard LEBORGNE - Mmes Jocelyne CHABROU - Florence ARTIERI - MM. Yves BAFFREY - Maurice NIVOT - Mme Danielle LARZILLIERE - MM. Georges DALLEMAGNE - Jacques JUAN - Claude ROUMEJON - Daniel DICK - Camille GAUTHIER - Lucien ROCHE.

POUVOIRS : M. Jean-Pierre MANGE à Mme Nicole DUFAYET
 M. Pierre BOE à M. Joël MONIER
 M. Bernard BOULEY à M. Lucien ROCHE
 Mme Françoise POITVIN à M. Daniel DICK

ABSENTS : M. Jean-Pierre BOURIOT
 M. Michel POISSON

Monsieur CHERRET, en un court résumé, présente le Budget Primitif 1986, Budget comprenant les Dépenses et Recettes propres à l'exercice, équilibré avec une diminution de 5 % des Impôts Locaux par rapport à ceux payés par les contribuables en 85 au titre de la part communale, et cela, malgré une hausse de 5 % environ de la valeur des bases.

L'investissement est en grande partie financé par le prélèvement des recettes de Fonctionnement, il n'est prévu qu'un emprunt de 500 000 Frs.

Monsieur ROBERT lit le projet de Budget par Chapitre, Sous-Chapter, Article et donne au fur et à mesure les réponses aux quelques questions qui lui sont posées.

Cette lecture terminée, il passe au vote et le Conseil, par 28 voix et 3 abstentions (MM. ROUMEJON - DICK - Mme POITVIN), adopte le Budget qui lui est présenté.

Ce vote comporte également :

- La hausse des tarifs locaux de 2,5 % comme autorisée par l'Administration.
- L'autorisation de payer à AUDARN-CONSEIL les honoraires dus pour divers conseils juridiques.
- L'attribution d'une subvention à l'Ecole Sainte-Marie à CORBEIL-ESSONNES de 300 Frs. par élève de MENNECY (4 voix contre : MM. ROUMEJON - DICK - Mme POITVIN - M. LEON).

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

24 MARS 1986

Monsieur DICK explique l'abstention des trois représentants du Groupe "La Parole aux Citoyens" : le Budget qui est présenté est en réel progrès par rapport aux Budgets précédents puisqu'il ne comporte plus d'arriérés, mais il reproche un manque de réflexions sur l'orientation budgétaire dans les trois ou quatre années à venir, notamment en matière d'investissements.

Le Budget ainsi voté se monte à :

- VILLE :

- Investissement : 4 278 226.-

- Fonctionnement : 36 812 000.-

- ASSAINISSEMENT :

- Investissement : 47 190.-

- Fonctionnement : 1 106 000.-

Les taux d'imposition votés sont les suivants :

- T.H. : 10,12 %

- T.F. sur les propriétés bâties : 8,93 %

- T.F. sur les propriétés non bâties : 67,14 %

- T.P. : 15,01 %

0 0
0

ETABLISSEMENT CLASSE

Monsieur TELLIER expose au Conseil que la Société DYNAMIC, entreprise située sur la Commune d'ORMOY a déposé un dossier en Préfecture pour obtenir l'autorisation d'utiliser du noir de carbone dans la fabrication de ses produits.

Cette autorisation est soumise à l'enquête publique, enquête qui a eu lieu du 1er Février au 1er Mars.

Compte tenu de la proximité de cette usine avec MENNECY, notre Commune était intéressée par cette enquête publique et le Conseil doit émettre un avis.

Il explique que toutes les garanties possibles ont été prévues par l'entreprise pour l'utilisation de cette matière. Renseignements pris auprès des services de sécurité et d'incendie, rien ne peut être demandé en plus que ce qui est prévu et aucune remarque défavorable n'a été présentée par quiconque au cours de l'enquête, il propose donc au Conseil d'émettre un avis favorable.

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

24 MARS 1986

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis favorable à la délivrance de l'autorisation sollicitée par la Société DYNAMIC.

o o
o

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H. 30.

A collection of approximately 15 handwritten signatures in blue and black ink, scattered across the lower half of the page. Some signatures are clearly legible, such as "F. Finckh", "SCHAARS", "G. Klein", and "Rampin". Others are more stylized or scribbled.